



Les restrictions d'aptitude et d'aménagement de poste

Les services de médecine professionnelle et d'aptitude ou de médecine du travail peuvent proposer des inaptitudes temporaires ou définitives, des aménagements de poste et d'horaires pour préserver la santé de certains agents.

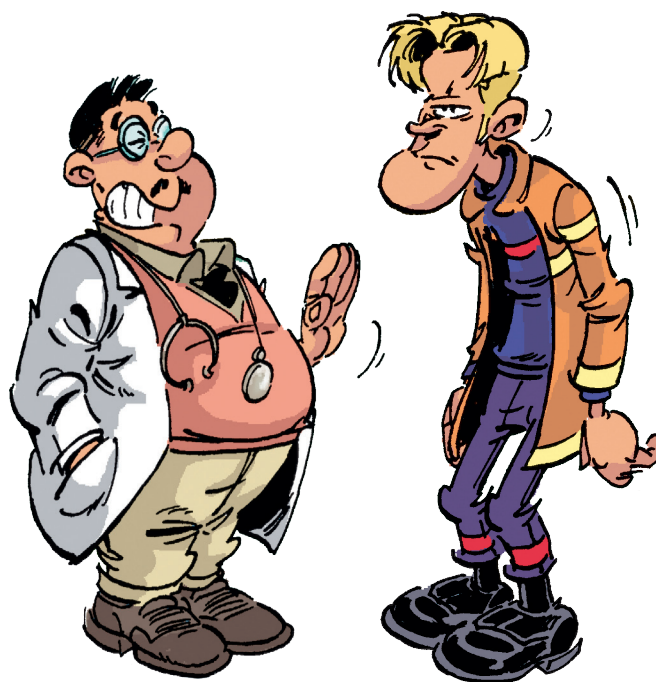
Pour les SPV, il existe une commission d'aptitude présidée par le médecin-chef qui se prononce pour toutes les situations d'aptitude et restriction dont elle est saisie.

Les dossiers d'inaptitudes définitives y sont systématiquement présentés.

Pour les SPP et les PATS, les instances réglementaires sont saisies (comité médical, commission de réforme...).

Après validation par l'autorité d'emploi, l'encadrement hiérarchique et les agents veilleront à respecter les restrictions d'aptitude et les aménagements de l'espace de travail.

La médecine professionnelle et d'aptitude, en veillant à la santé au travail des agents, permet au SDIS de répondre à une des obligations légales en matière de prévention des accidents et maladies professionnelles.



Les accidents et maladies professionnelles

Les pathologies évolutives et chroniques liées à une altération de l'état de santé reconnues en lien direct avec les missions exercées (accident ou maladie) peuvent faire l'objet d'une reconnaissance professionnelle et bénéficier de prise en charge spécifique.

Les dossiers médico-administratifs sont présentés aux commissions compétentes après leur constitution par l'agent et le médecin traitant en relation avec les services de médecine professionnelle et d'aptitude ou du travail.

POIGNET

- Syndrome du canal carpien
- Syndrome de la loge de Guyon
- Tendinite téno-synovite

COUDE

- Épicondylite
- Épitrôchléite
- Hygroma des bourses séreuses
- Syndrome de la gouttière épitrôchléo-olécrânienne

GENOU

- Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe
- Hydroma des bourses séreuses
- Tendinite rotulienne
- Tendinite de la patte d'oie

COU

- Cervicalgie

ÉPAULE

- Tendinite de la coiffe du rotateur
- Tendinite téno-synovite

DOS

- Lombalgie
- Dorsalgie

